

Tiré à part

NodusSciendi.net Volume 14 ième Septembre 2015



Volume 14 ième Septembre 2015

Étude Réunie par
BOHUI Djédjé Hilaire
Professeur des Universités



ISSN 2308-7676

Comité scientifique de Revue

BEGENAT-NEUSCHÄFER, Anne, Professeur des Universités, Université d'Aix-la-chapelle

BLÉDÉ, Loïbo, Professeur des Universités, U. Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

BOA, Thiéméli L. Ramsès, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

BOHUI, Djédjé Hilaire, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

DIJMAN, Kasimi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny

KONÉ, Amadou, Professeur des Universités, Georgetown University, Washington DC

MADÉBÉ, Georice Berthin, Professeur des Universités, CENAREST-IRSH/UOB

SISSAO, Alain Joseph, Professeur des Universités, INSS/CNRST, Ouagadougou

TRAORÉ, François Bruno, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

VION-DURY, Juliette, Professeur des Universités, Université Paris XIII

VOISIN, Patrick, Professeur de chaire supérieure en hypokhâgne et khâgne A/L ULM, Pau

WESTPHAL, Bertrand, Professeur des Universités, Université de Limoges

Organisation

Publication / DIANDUÉ Bi Kacou Parfait,

Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Rédaction / KONANDRI Affoué Virgine,

Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Production / SYLLA Abdoulaye,

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Sommaire

- 1-EVOUNA Jacques (ENS-UMa, Cameroun) : « Accord du verbe ou sélection du sujet »?
- 2-DIALLO Adama (CNRST/INSS, Ouagadougou, Burkina-Faso) : « Les pronoms clitiques dans le Fulfulde du Burkina-Faso »
- 3-MANDENG Ma Bell Esaïe, Doctorant (Université Ngaoundéré, Cameroun) : « L'aspecto-temporalité verbale et l'expression de l'éloge : une analyse de « Maréchal, nous voilà ! »
- 4-KOUAKOU Konan Séraphin (Université FHB Abidjan Cocody) : « La transgression morphosyntaxique dans Les Sofas suivi de L'œil de Bernard Zadi Zaourou comme caractéristique du français populaire ivoirien »
- 5- ESSOH N. Doreen Christelle, Doctorante (Université Yaoundé I, Cameroun) : « Troubles du langage et les lésions cérébrales précoces : analyse de la désarticulation phonétique chez deux victimes d'infirmité motrice cérébrale »
- 6-DUPUY François Ousmane, Doctorant (Université Johann Wolfgang Goethe. Universitat Frankfurt am Main) : « Réception ambivalente d'un langage hybride chez les écrivains francophones originaires du sud sahara dans l'espace européen »
- 7-DIANDUE BI Kacou Parfait (Université FHB Abidjan Cocody) : « Topolectes, espace et langage : pour une herméneutique de la signifiante spatiale »
- 8-DJOKOURI Innocent (Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo / Côte d'Ivoire) : « La traduction (ou interprétariat) : une forme du DR ? Analyse de Monnè, Outrages et défis »
- 9-IBRAHIMA Sarr (Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal): « Le cinéma sénégalais : un cadre d'expression d'un parler jeune de ville ; Etude de la communication transcodique dans Tundu Wundu, un feuilleton de Abdoulabd Wone»
- 10- KAKDEU Louis-Marie (CERAP, Abidjan/ Côte d'Ivoire, Chercheur associé au Centre d'Études Africaines, Université Babes-Blyai, Roumanie) : « Le langage du populisme au Cameroun »

11-BALGA Jean Paul (Université Maroua, Cameroun): « Parité : réalités ou représentations. Étude des systèmes d'énonciation dans le discours du président François Hollande au forum mondial des femmes francophones à Paris »

12-MULO Farenkia Bernard (Cape Breton University, Canada): « Tu es même comment ? ». Reproche et gestion des faces en français au Cameroun

13-ADOU Amadou Ouattara (Université FHB Abidjan Cocody) : « Ne touche pas à ma face ou la force argumentative de la violence verbale »

14-LAFRIFRA Abdennacer, Doctorant (Université ChouaïbDoukkali-Eljadida, Maroc) : « L'analyse de discours des méthodologues en didactique des langues : le cas des avant-propos de deux manuels scolaires de la 3ème année du cycle collégial marocain »

15-BOHUI Djédjé Hilaire (Université FHB Abidjan Cocody) : « De l'argumentativité de la langue, des actes de langage : étude de cas en pragmatique II »

16- GBAKRE Andoh Jean-Marie (Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo / Côte d'Ivoire) : Interactivité et discoursivité de syntagmes interrogatifs dans le parler ivoirien

NE TOUCHE PAS A MA FACE OU LES MANIFESTATIONS ENONCIATIVES ET DISCURSIVES DE LA VIOLENCE VERBALE Dr

ADOU Amadou Ouattara, Lettres Modernes, UFHB, Côte d'Ivoire

INTRODUCTION

Les relations humaines sont fondées sur la communication dont l'étymologie renvoie à la mise en commun, en relation d'êtres vivants ou de collectivités. Cette communication se réalise de diverses manières, en fonction de la nature ou du type de rapport qui prévaut entre les communicants. Ainsi, une conversation entre mère et fils n'est pas identique à un échange entre un enseignant et ses élèves ou encore entre un chef d'entreprise et ses employés. Cependant, si dans la forme et même dans le fond ces échanges diffèrent, ils établissent une sorte d'interaction entre les protagonistes qui est généralement guidée par le principe de la politesse, quand il s'agit d'êtres humains. Mais il est des cas où, se sentant « menacé » ou à dessein, l'un des protagonistes se défend et/ou agresse l'autre avec des propos qui sont de nature à créer une situation de conflit ou qui la manifeste même. On parle alors de violence verbale.

La violence verbale se définit comme « une montée en tension contextualisée qui se décline à travers différentes étapes (incompréhension, négociation, évitement, renchérissement, renforcement...), marquée par des « déclencheurs de conflit » et par l'emploi d'une importante variété d'actes de langage (harcèlement, mépris, déni, insulte...) »¹. Elle est très présente dans les communications de tous ordres et pose la problématique du ménagement de la face des interlocuteurs.

En effet, la face s'entend comme « l'ensemble des images valorisantes que l'on tente, dans l'interaction, de construire de soi-même et d'imposer aux autres »². Cette

¹ Auger N. et Moïse C., « Violence verbale, malentendu ou mésentente ? », Bacha, G., Laroux, G. et Séoud, A. (Eds), *Le malentendu*, Actes du colloque de Sousse (Tunisie), 15-17 avril 2004, Sousse, Presses Internationales de la Faculté des Lettres de Sousse, 2005, pp. 293-302.

² Kerbrat-Orecchioni C., *L'implicite*, Paris, A. Colin, 1986, p. 156.

définition relativement plus succincte que celle de Goffman³ inscrit la notion de face dans le cadre de l'interaction et dans l'optique de la préservation de son image de marque qui guide tout locuteur. Elle est par ailleurs complétée, dans le modèle de Brown et Levinson, par la notion de territoire et déclinée en deux faces complémentaires : la face négative (qui porte sur ensemble des territoires du moi : territoire corporel, spatial, temporel, biens matériels ou symboliques) et la face positive (relative à l'ensemble des images valorisantes que les interlocuteurs construisent et tentent d'imposer d'eux-mêmes dans l'interaction). Ils parlent alors de *face-want* (désir ou besoin de face)⁴. Ainsi, dans l'échange, tous les actes qui peuvent menacer ces faces sont dénommés Face Threatening Acts (FTA), c'est-à-dire actes menaçants pour les faces ; et tous ceux qui peuvent les valoriser, les Face Flattering Acts⁵ (FFA).

Dans cette étude dont le corpus est la lettre ouverte adressée au président de la République de Côte d'Ivoire, monsieur Alassane OUATTARA, par Tiburce KOFFI en qualité de Directeur de l'INSAAC limogé « abusivement »⁶, nous entendons analyser les différents FTA qui apparaissent comme les manifestations discursives de la violence verbale.

Qu'est-ce qui motive le destinataire à produire des FTA dans une missive adressée à son supérieur hiérarchique ? Comment ces indices de la violence verbale se présentent-ils dans la lettre ? Comment fonctionnalisent-ils ce discours ?

Telles sont les interrogations auxquelles nous tenterons de répondre à travers notre analyse. Notre postulat est donc que notre corpus contient de nombreux FTA construits à dessein. Mieux, la violence verbale apparaît comme l'épine dorsale ou même la raison d'être de ce discours.

Aussi, eu égard au fait qu'elle est foncièrement ancrée dans un contexte, la présentation de celui qui a prévalu à la production de notre corpus précèdera

³ Goffman E., *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974.

⁴ Kerbrat-Orecchioni C., *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Paris, Seuil, 2002, p.259.

⁵ Kerbrat-Orecchioni C., *Idem*, 1986. Il s'agit de façon générale des compliments, des remerciements, des vœux.

⁶ Les paragraphes 3 et 7 de sa missive le montrent explicitement.

l'analyse, laquelle se fera sur la base de la théorie de la politesse de P. Brown et S Levinson.

I- Prolégomènes

I.1. Contexte du corpus

L'environnement sociopolitique ivoirien est marqué par deux grands blocs politiques : le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) et l'opposition. Le second ne constitue pas une alliance « homogène », mais se compose de tous les partis politiques qui n'adhèrent pas à l'idéologie et au mode de gestion des affaires du bloc au pouvoir. Le premier est un regroupement⁷ de partis politiques créé le 18 mai 2005 à Paris. Les différents partis signataires de la Plate-forme du RHDP étaient alors dans l'opposition et avaient pour objectif principal « la conquête et l'exercice du pouvoir d'Etat par la victoire à la présidentielle de 2005 et l'obtention d'une majorité parlementaire. »⁸ Cette conquête du pouvoir d'Etat devait leur permettre de réaliser « leur volonté de restaurer l'autorité de l'Etat, l'image et la dignité de la Côte d'Ivoire, le fonctionnement régulier des Institutions de la République et de redresser l'économie nationale »⁹. Se réclamant tous de l'houphouëtisme, ils estimaient à l'époque, que le président de la République d'alors, monsieur Laurent GBAGBO, dilapidait l'héritage laissé par le « Père de la Nation », le président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY.

En effet,

« L'Houphouëtisme englobe la pensée, l'œuvre et l'action politique du Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY. C'est un système cohérent d'idées et de choix qui ont servi de boussole à son entreprise d'édification de la Nation

⁷ Ses fondateurs sont Henri Konan BEDIE (président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement Démocratique Africain), Alassane Dramane OUATTARA (président du Rassemblement Des Républicains), Innocent ANAKI Kobenan (président du Mouvement des Forces d'Avenir) et Albert Mabri TOUAKOUSSE (président de l'Union pour la Démocratie et la Paix de Côte d'Ivoire).

⁸ Plate-forme du RHDP signée à Paris le 18 mai 2005, p.5.

⁹ Idem, p.3.

ivoirienne et à la conduite des affaires de l'Etat, au plan national et international. »¹⁰

Aussi, la Côte d'Ivoire traversait une crise militaro-politique et même sociale engendrée par une rébellion armée qui a attaqué le pays dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002. Cette rébellion conduite par Guillaume SORO, a agi dans l'intention de chasser Laurent Gbagbo du pouvoir, l'accusant d'avoir installé « *un régime excluant, raciste, violent* »¹¹, « *une dictature violente* »¹², en ayant « *décidé de faire (sien) le concept d'ivoirité (...), un concept xénophobe* »¹³. Il est ainsi devenu « *l'homme qui a divisé les fils* »¹⁴ de la Côte d'Ivoire que le président Houphouët avait pourtant réussi à unir. Dès lors, seul l'avènement au pouvoir des héritiers du premier président de la Côte d'Ivoire pouvait rétablir l'ordre et la dignité de ce pays et ramener la cohésion sociale mise à mal. C'est dans cette perspective que le RHDP a été créé. Après sa victoire aux élections présidentielles, laquelle victoire est jusqu'aujourd'hui contestée par le régime déchu, le FPI, il lui faut conserver le pouvoir acquis pour rendre à la Côte d'Ivoire ce qu'elle a jusqu'alors perdu : la paix, la démocratie et le développement. Ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler "L'appel de Daoukro" lancé par monsieur Henri Konan BEDIE le 17 septembre 2014 dans son discours de bienvenue prononcé à l'occasion de la visite officielle du Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, dans la région de l'Iffou, en est la parfaite matérialisation. Dans cet appel, le président de la Conférence des Présidents du RHDP invite toutes les structures de son parti et des partis composant le RHDP à soutenir la candidature du président sortant, qu'il présente d'ailleurs comme le candidat unique du RHDP. Pourtant, cet appel qui est sous-tendu par un principe d'alternance entre le PDCI-RDA et le RDR à partir de 2020, n'a pas obtenu l'adhésion de tous les responsables du PDCI. Les plus connus sont Amara ESSY, Charles Konan BANNY, Kablan BROU et Kouadio KONAN Bertin, qui ont annoncé leur volonté de briguer la magistrature suprême avec ou sans la caution de leur parti, le PDCI-RDA. A ces « *irréductibles* »¹⁵,

¹⁰ Ibidem.

¹¹ Soro G., *Pourquoi je suis devenu un rebelle. La Côte d'Ivoire au bord du gouffre*, Paris, Hachettes Littératures, 2005, p.14

¹² Idem, p.19

¹³ Idem, p.20

¹⁴ Idem, p.159

¹⁵ Ce terme a été convoqué « en prévision » par l'auteur de l'Appel de Daoukro pour désigner ceux qui ne s'aligneront pas et voudront se présenter en leur propre nom.

l'on peut ajouter Innocent ANAKY Kobenan (ex-Président du MFA) et Tiburce KOFFI, Directeur de l'INSAAC et membre du PDCI-RDA. Le dernier cité a exprimé son désaccord dans un ouvrage intitulé *Présidentielles 2015. Non à "L'appel de Daoukro"*, paru aux Editions du Souvenir en 2014. Il y explique les motivations profondes de sa prise de position : « *participer, de manière citoyenne et ouverte, au débat d'actualité et d'intérêt national que suscite, dans l'informel et autres cercles de discussion clandestins, L'appel de Daoukro* ». ¹⁶ Mais contre toute attente de sa part – il pensait être libre en tant que citoyen et intellectuel de se prononcer sur les sujets d'ordre national – cette expression de son opinion va engendrer son limogeage du poste de Directeur de l'INSAAC. Il décide alors d'adresser une lettre ouverte au président de la République qui, à l'en croire, aurait ordonné son limogeage : « *pour avoir dit « Non » à cet énigmatique appel lancé, (...) vous avez jugé bon de me limoger de mon poste.* » ¹⁷. C'est cette lettre publiée le 03 mars 2015 par la presse en ligne ivoirienne, notamment l'infodrome.com, et abidjan.net qui est l'objet de cette analyse.

I.2. Cadre théorique et méthodologique : la politesse linguistique de Brown et Levinson

Le concept de politesse linguistique trouve son origine dans l'intérêt relativement récent que les travaux en Pragmatique linguistique ont accordé au fonctionnement de la politesse dans les interactions verbales à partir des années 80-90.

De fait, si la politesse se présente comme une donnée universelle, force est de noter que sa perception ou même ses principes ne sont pas toujours identiques sous tous les cieux. C'est l'une des raisons pour lesquelles les travaux qui s'y sont intéressés ont été jusque-là normatifs. La particularité de la théorie de Pénélope Brown et Stephen Levinson ¹⁸, c'est qu'en plus d'approfondir les réflexions de Goffman dont elle s'inspire, elle se propose de décrire et d'expliquer les manifestations discursives et énonciatives de la politesse en situation. Le postulat de ses initiateurs est que tous les actes de langage, directs ou indirects, sont potentiellement menaçants pour la face

¹⁶ Koffi T., *Présidentielles 2015. Non à "l'appel de Daoukro"*, Abidjan, Les Editions du Souvenir, 2014, p.17

¹⁷ Koffi T., *Lettre ouverte à Alassane Ouattara*, www.infodrom.com, mis en ligne le 3 mars 2015.

¹⁸ Brown P., Levinson S., *Politeness: Universals in Language Usage* [1978], Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

des interactants. Cette théorie repose ainsi sur les notions de Face¹⁹ et de Territoire²⁰ d'Erwin Goffman que ses concepteurs rebaptisent respectivement Face positive et Face négative. Kerbrat-Orecchioni dira que « c'est à P. Brown et S. Levinson (1978, 1987) que l'on doit le cadre théorique le plus élaboré »²¹.

En effet, ils s'approprient les FTA (Face Threatening Acts, les Actes menaçant les faces) de Goffman et les répartissent en quatre catégories :

*(1) Actes menaçants pour la face négative de celui qui les accomplit : c'est par exemple le cas des promesses par lesquelles on s'engage à faire, dans un avenir proche ou lointain, quelque chose qui risque de venir léser son propre territoire. (2) Actes menaçants pour la face positive de celui qui les accomplit : aveux, excuses, autocritiques et autres comportement « auto-dégradants ». (3) Actes menaçants pour la face négative de celui qui les subit : offenses proxémiques, contacts corporels indus, agressions visuelles, sonores et olfactives, mais aussi questions « indiscrètes », ordres, interdictions, conseils et autres actes qui sont à quelque titre dérangeants et « impositifs ». (4) Actes menaçants pour la face positive de celui qui les subit : critiques, réfutations, reproches, insultes, moqueries et autres comportements vexatoires.*²²

L'originalité de cette théorie est qu'elle permet de percevoir les FTAs, mais également les FFAs explicites ou subtils présents dans un discours ; et c'est en cela que sa convocation est ici pertinente. Elle nous permettra de relever et d'analyser les différents FTAs produits par Tiburce, qui menacent les faces positive et négative du président Alassane Ouattara et par ricochet, caractéristiques de la violence verbale dans ce discours.

¹⁹ Ce terme est à prendre au sens figuré dont il est revêtu dans les expressions « perdre la face », « sauver la face »

²⁰ Il désigne l'ensemble des territoires du moi : territoire corporel, spatial, temporel, biens matériels ou symboliques.

²¹ Kerbrat-Orecchioni C., *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Paris, Seuil, 2002, p.440.

²² Idem, p.260.

II. Construction discursive et énonciative de la violence verbale

II.1. Les actes menaçant la face positive du destinataire

Selon Brown et Levinson, les actes menaçant la face positive du destinataire (celui qui les subit) sont de plusieurs ordres. Ils se manifestent à travers les critiques, les réfutations, les reproches, les insultes, les moqueries, bref tout comportement vexatoire pour le destinataire.

Dans sa lettre, Tiburce fait usage, à grande échelle, de critiques, de reproches, d'accusations à travers une dénonciation explicite des méfaits et des attitudes de son allocutaire, qui l'ont « gravement offensé ».

En effet, la dénonciation perçue à travers les critiques et reproches est considérée comme un FTA enfreignant les lois de la politesse linguistique dans la mesure où celle-ci « *n'est autre qu'une machine à maintenir ou à restaurer l'équilibre rituel entre les interactants, et donc à fabriquer du contentement mutuel (alors que son non-respect déclenche des réactions de violent mécontentement)* »²³. C'en est le cas dans notre corpus, qui plus est, renferme de nombreux termes péjoratifs caractérisant le destinataire. Ces termes permettent de construire un champ lexical de la diabolisation du destinataire. Ce sont « énigmatique appel » (parag.3), « scélératesses administratives, politiques et médiatiques ; recommandations d'origines obscures ; d'autres actes aussi mesquins, actes étranges et immoraux » (parag.8) « forme d'harcèlement psychologique et de terrorisme » (parag.12); « scandaleux, inadmissible et honteux » (parag.22), « preuve de votre complicité dans cette cabale mensongère et honteuse » (parag.24); « honte à vous » (parag.27). Ces différents substantifs ou qualificatifs sont employés pour caractériser les actes posés et les attitudes adoptées par le président Alassane et son entourage à l'égard de l'auteur de la lettre ouverte. Ce sont là, manifestement, des reproches adressés à ce dernier. Ces reproches ont des allures d'accusations, surtout lorsqu'on prend en compte les titres particulièrement évocateurs des articulations de sa lettre : « Injustices,

²³ Idem, p.443.

méchancetés et contrevérité » (1^{ère} partie); « Inacceptables transgressions » (2^{ème} partie); « Atteintes vaines ! » (3^{ème} partie); « Usurpation de mérites ! » (4^{ème} partie).

On le voit, l'auteur informe l'opinion publique qu'il est victime de certains méfaits dont le président Alassane Ouattara et son entourage sont les coupables désignés. D'ailleurs, il les pointe du doigt : « depuis 2013, vous avez posé, ou autorisé que soient posés à mon encontre, des actes qui, selon moi, relèvent de l'ordre de la transgression éthique et de l'intrusion dans ma vie familiale. (...) Vous et votre entourage m'avez gravement offensé ! (...) Il me fallait laver mon honneur de père de famille, souillé ».

Face à l'écorchement de sa face positive et de celle de sa famille, il ne pouvait rester dans une passivité qui aurait fait croire que les accusations ou diffamations dont il est victime sont du domaine du vrai. Et c'est pour cette raison que tout au long de la missive, il prend l'opinion publique à témoin par la forme affirmative ou déclarative de ses phrases, mais également par le caractère informatif de ses propos. Il s'adresse dans cette même perspective au président lui-même par des expressions elliptiques ou des phrases à valeur phatique comme « vous le savez très bien ». Cette proposition connaît neuf occurrences dans le texte avec quelques fois des variantes : « vous savez bien ; vous savez très bien pourquoi ; vous savez très bien que ». Lorsqu'il est établi que le président détient l'information juste, notamment le fait que Tiburce n'ait pas été demandeur du poste de Directeur de l'INSAAC (parag.4) et qu'il assume lui-même la scolarité de sa fille aux USA alors que le « conseiller à la communication et neveu Touré Mamadou » du président Ouattara a affirmé publiquement que c'est le président qui s'en charge (parag.10 et 11), et qu'il se mure dans un silence qui le rend coupable de complicité (« J'interprète votre silence comme la preuve de votre complicité dans cette cabale mensongère et honteuse contre moi » (parag.24)), l'énonciateur se sent légitimé à réagir, fût-ce violemment. Sa réaction apparaît ainsi comme un cri de cœur, une réaction émotive, l'expression d'un ressentiment négatif. Son intention, in fine, est de sauver sa face, de laver son honneur, même si cela passe par la mise à mal de la face de l'autre.

A côté de ces reproches, l'on assiste à une dénonciation de la gestion politique des affaires de l'Etat par le président. Cette dénonciation frise également l'insulte, car «

dans les faits, l'insulte permet à l'énonciateur de poser un jugement négatif sur autrui ou sur ses actions. »²⁴

De fait, Tiburce explique les conditions de sa nomination et de son limogeage : « SEM le président, souvenez-vous des conditions de ma nomination : c'est vous qui avez demandé que je renonce à aller professer aux USA, et que je reste ici, en Côte d'Ivoire, pour servir le pays. (...) Dites à Tiburce Koffi (...), j'ai besoin de lui, à l'INSAAC. » (parag. 5). C'est donc à la demande expresse du président qu'il a été nommé Directeur, lequel président a promis de garantir les débats d'idées. Pourtant, Tiburce a été limogé pour avoir ouvert un débat d'idées : « Dès que j'ai engagé le débat d'idées, vous m'avez viré de mon poste ! ». Il présente ainsi le président comme un politicien anti-démocratique. Il va plus loin, en abordant des questions qui ne sont pas directement liées à l'objet de sa lettre : son limogeage. Il note au paragraphe 21, en ayant précisé au paragraphe précédent que le candidat Alassane avait promis d'organiser des débats nationaux sur les grandes questions de société : « Depuis que vous êtes là, quel est le débat national que vous avez organisé ? Même le Dialogue national, inscrit au cœur de la mission de la CDVR, vous l'avez sabordé. A bon escient. Vous aviez dit aussi : « Nous nous doterons d'une Justice indépendante, impartiale et efficace ». (...) Oh ! Comme tout cela est loin de ce que nous vivons aujourd'hui, sous votre régence ! » L'énonciateur se pose en véritable opposant, critiquant l'action du président. Il l'accuse de ne pas respecter ses engagements, de saboter les actions positives initiées par des structures qu'il a lui-même créées et même de gérer le pays à l'image d'une monarchie. Or en démocratie, du moins telle qu'elle est appliquée en Côte d'Ivoire, l'on ne saurait parler de régent, dont le gouvernement relève de la monarchie. Alassane Ouattara est ainsi dépeint comme anti-démocrate, comme un monarque. De plus, les faits actuels dénotent, à en croire l'auteur, la pratique d'une justice aux ordres du monarque. Cela est d'autant plus grave et dangereux pour la Nation que la Côte d'Ivoire sort d'une crise qui a fortement ébranlé sa cohésion sociale. Elle a besoin d'un président démocrate et travaillant à réconcilier les Ivoiriens ; ce qui ne semble pas être le cas du Président en place.

²⁴ Vincent D. et Barbeau G. B., « Insulte, disqualification, persuasion et tropes communicationnels : à qui l'insulte profite-t-elle ? », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 8 | 2012, mis en ligne le 15 avril 2012, Consulté le 06 décembre 2013. URL : <http://aad.revues.org/1252>.

En outre, Tiburce accuse son destinataire d'abus de pouvoir ou d'autorité. Il trouve injustifié son limogeage : « Je passe outre mon limogeage qui ne se justifie pas. » (parag.7). Selon ses propres termes, il a été licencié pour avoir exprimé son désaccord avec l'appel de Daoukro : « Pour avoir dit « Non » à cet énigmatique appel lancé (...), vous avez jugé bon de me limoger de mon poste » (parag.3). Il estime abusif et illogique de perdre sa place (une fonction administrative), non pour avoir commis une faute administrative, mais parce qu'il a exprimé son opinion en tant que citoyen, « intellectuel », dans un pays démocratique. Sa sanction est d'autant plus abusive et inappropriée que l'appel qu'il dénonce n'émane guère d'une autorité administrative ou étatique, selon lui : « cet énigmatique appel lancé, non pas par le chef de l'Etat ivoirien (...), ni par aucune structure administrative de nature étatique, mais par Henri Konan Bédié, « un fils de l'Iffou » (c'est comme cela qu'il a signé cet appel) » (parag.3). Si tant est que la signature de l'auteur de l'appel indique clairement qu'il a agi en tant qu'un simple citoyen qui s'intéresse à la gestion des affaires de son pays, Tiburce est alors légitimé à crier à l'injustice. Et cela porte atteinte à la face du président qui aurait agi sans respecter les règles et procédures administratives du pays qu'il dirige. Mieux, il pourrait légitimement être taxé de faire passer ses intérêts personnels au détriment des intérêts nationaux, vu que l'appel vise sa réélection à la magistrature suprême. Demander aux populations explicitement de ne pas répondre à l'appel de Daoukro (c'est ce que Tiburce a entrepris à travers la publication de son ouvrage), c'est l'empêcher d'obtenir un second mandat. On en déduit que Tiburce a été sanctionné pour ses opinions ; ce qui est une violation flagrante de ses droits de travailleur. Ce dernier le souligne encore au paragraphe 7 : « Je signe et je persiste : je n'ai commis aucune faute administrative. Dire « Non » à Monsieur Henri Konan Bédié et “son” (...) appel de Daoukro ne peut pas être une faute administrative, vous le savez bien, puisque cette déclaration n'est pas un acte administratif. C'est une affaire privée qui, dans son essence, ne concerne pas l'Etat de Côte d'Ivoire. C'est un acte solitaire, non étatique et dont l'applicabilité même n'est pas évidente : les remous, d'essence conflictuelle, qu'il provoque en ce moment au sein de la classe politique, nous prouve suffisamment que c'est un appel inadapté au contexte socio politique actuel de notre pays qui n'avait pas besoin de cela ». Etre démis de ses fonctions pour la contestation d'un avis, lequel avis comporte un problème d'applicabilité et d'utilité

même relève à n'en point douter de la monarchie, voire de la dictature, à en croire l'auteur.

Aussi, un tel portrait du président de la République relève des FTA, notamment de la quatrième catégorie et est caractéristique de la violence verbale quand il s'inscrit dans une correspondance qui lui est adressée.

II.2. Actes menaçant la face négative du destinataire

Dans la théorie de Brown et Levinson, sont considérés comme actes menaçant la face négative, les offenses proxémiques, les questions indiscrettes, l'ordre, les interdictions, les conseils et autres actes dérangeants et « impositifs ». Dans le cadre de notre corpus, nous avons observé que les conseils, les interrogations rhétoriques et la divulgation de certains « secrets » connus des deux protagonistes sont de l'ordre de cette catégorie. En effet, un conseil est un avis, une opinion donné(e) à une personne sur la conduite à tenir ou l'acte à poser dans un cadre d'action ou de réaction déterminé. Il est ainsi positif. Cependant, il est perçu comme un FTA lorsqu'il menace la face de celui qui le reçoit ou la lui fait perdre. La posture sociale du donneur de conseil et le contexte de son énonciation sont très déterminants. De fait, le conseil établit une relation dissymétrique entre les interlocuteurs, une relation de pouvoir et intervertit les rapports de force. Celui qui donne un conseil se pose comme un sachant, comme une référence.

Or Tiburce Koffi est, dans la relation d'ordre hiérarchique qui le lie à son destinataire, un administré, un subordonné. Pis, un employé qui s'est senti frustré, vilipendé, abusivement licencié et qui a décidé de réagir en s'affichant désormais comme un opposant. Aussi, en politique ou dans la gestion des choses publiques, le fait de recevoir un conseil de la part de ses opposants implique que l'on a fait preuve d'amateurisme, d'incompétence et par ricochet, que l'on n'est plus digne de la confiance du peuple, à moins d'avoir une autre chance de se rattraper.

La troisième partie et l'avant dernier paragraphe de notre corpus apparaissent comme des réceptacles de conseils ou de recommandations formulés à la forme

impérative. L'auteur prend toujours le soin de présenter les raisons qui le fondent à se poser en « donneur de leçon » ou de conseil.

La première raison est l'appartenance du président Alassane Ouattara à l'houphouétisme qu'il remet en cause : « Avoir été le Premier ministre de M. Félix Houphouët-Boigny ne fait pas forcément de vous, un vrai disciple de cet homme. Sur cette question, je me suis trompé sur votre compte » (parag.15).

En effet,

« L'Houphouëtisme englobe la pensée, l'œuvre et l'action politique du Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY. C'est un système cohérent d'idées et de choix qui ont servi de boussole à son entreprise d'édification de la Nation ivoirienne et à la conduite des affaires de l'Etat, au plan national et international. »²⁵

Les partis formant cette alliance déclarent, en signant la plate-forme de sa création, adhérer aux idéaux du Père de la Nation et promettent en filigrane d'agir à son image, dans l'exercice du pouvoir d'Etat.

Dans sa lettre, Tiburce fait constater qu'Alassane Ouattara ne s'inscrit pas dans cette logique, lui qu'il a aidé à accéder au pouvoir parce que se réclamant de l'houphouétisme comme lui. D'ailleurs, c'est au nom de son appartenance à cette famille idéologique et politique que le « Président Henri Konan BEDIE, en sa qualité de doyen et de dépositaire de l'héritage politique de Félix HOUPHOUËT-BOIGNY »²⁶ et de président du RHDP a lancé son appel. Cependant, estimant que ses actions sont en porte-à-faux avec les pratiques d'Houphouët-Boigny, Tiburce décide d'indiquer au président Alassane la voie à suivre, la démarche à adopter. Pour ce faire, il procède d'abord à un rappel des grandes lignes de l'action politique de ce guide. Il s'agit de la tolérance et de l'admiration qu'il vouait aux « contestataires de son régime » (Cf. paragraphe 16 et 17) et du fait qu'il s'entourait de « sages (...) pour désamorcer les tensions et les crises » (Cf. paragraphe 18). Notre destinataire croit en ces valeurs et décide de les inculquer à celui qu'il présente comme un « pseudo » houphouétiste. Il

²⁵ Plate-forme pour le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), p.3.

²⁶ Idem, Préambule.

se positionne ainsi comme un précepteur, un enseignant qui invite « son » élève à suivre ses conseils, à emprunter le vrai chemin d'Houphouët-Boigny. Il attende à la face négative de son interlocuteur par cette sorte de rabais. Ses conseils visent à guider l'attitude et les actions de ce dernier, surtout qu'il se réclame de l'houphouëtisme :

« Apprenez à être serein. Méditez avant de sévir. Cherchez à convaincre et non à contraindre. Entourez-vous de sages, de gens modérés. Soyez plus à l'écoute de ceux qui formulent des critiques (...), que des louangeurs qui ne vous apprennent et ne vous apportent rien. Enfin, sachez qu'un adversaire intelligent et honnête, est préférable à un collaborateur servile et stupide ! » (parag.19).

La modalité injonctive²⁷ qu'implique ici l'emploi de l'impératif nous fonde à déduire que Tiburce suggère à son destinataire une conduite à tenir calquée sur la personnalité d'Houphouët. Il lui indique ainsi les aptitudes et vertus qui lui manquent : la sérénité, la sagesse, la tolérance, l'écoute et la démocratie. De plus, le contexte dans lequel s'inscrit l'énonciation de ces conseils, les présente comme des menaces pour la face du bénéficiaire.

En effet, ces conseils sous-entendent que le Président Alassane n'est pas serein, qu'il ne mûrit pas ses actes avant de les réaliser, qu'il s'impose par la force, qu'il n'apprécie pas la contradiction et qu'il ne s'est pas entouré de collaborateurs sages, mais plutôt de « courtisans », de « griots » et de flatteurs. De même, eu égard au fait que cela est contraire à ce que le président Houphouët-Boigny était et aux valeurs que prône l'houphouëtisme, ces conseils viennent en appoint à la présentation de pseudo houphouëtiste d'Alassane Ouattara indiquée plus haut. Et comme l'impératif, caractéristique de la modalité injonctive, n'a pas de force persuasive réelle²⁸, l'on peut en inférer que l'objectif premier de Tiburce n'est guère d'inviter Alassane à appliquer ses conseils, mais bien plutôt de révéler à l'opinion publique (sa lettre est ouverte) les travers, les faiblesses de ce dernier. Ses suggestions deviennent alors des FTAs.

²⁷ C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, Paris, Seuil, 2002, p.213.

²⁸ Ibidem.

CONCLUSION

La violence verbale est présente dans les échanges de tout ordre et se manifeste par diverses modalités. Dans cette contribution, nous avons montré qu'elle se caractérise par l'énonciation de FTAs qui sont des actes de langage que le contexte d'énonciation et les postures des locuteurs rendent menaçants pour les faces positive ou négative du destinataire. Dans le corpus, la stigmatisation de certains de ses actes de même que les conseils sont des outils qui menacent la face d'Alassane Ouattara. Ces éléments ont servi à réaffirmer ses convictions, à exprimer un ras-le-bol, à dénoncer des dysfonctionnements constatés dans la gestion des affaires de l'Etat. Tous ces éléments dressent du destinataire, un portrait peu élogieux dans lequel il apparaît comme un pseudo houphouëtiste. Dans le même temps, ils ont servi à laver l'honneur du destinataire souillé par le camp présidentiel.

Aussi, en considérant le caractère ouvert de la lettre, son contexte d'énonciation et surtout le fait que « toute parole est nécessairement argumentative. (...) Tout énoncé vise à agir sur son destinataire, sur autrui, et à transformer son système de pensée »²⁹, l'on peut inférer que les actes menaçants produits par Tiburce sont sous-tendus par un projet argumentatif. Ce projet pourrait être analysé à l'aune de l'analyse argumentative de Ruth Amossy et fera l'objet d'une autre contribution qui fera suite à celle-ci.

BIBLIOGRAPHIE

AUGER Nathalie, MOISE Claudine, « Violence verbale, malentendu ou mésentente ? », *Le malentendu, Actes du colloque de Sousse (Tunisie), 15-17 avril 2004*, Sousse, Université de Sousse, Presses Internationales de la Faculté des Lettres de Sousse, 2004.

²⁹ Plantin C., *L'argumentation*, Paris, Le Seuil, coll. « Memo », 1996.

AUGER Nathalie, FRACCHIOLLA Béatrice, MOISE Claudine et SCHULTZ-ROMAIN Christina, « Interpellation et violence verbale : essai de typologisation », *Corela*, HS-8, 2010.

AVODO AVODO Joseph, « La qualification péjorative comme forme de violence verbale et d’agir professoral », *Signes, Discours et Sociétés*, n°8, 2012.

BROWN Penelope, LEVINSON Stephen, *Politeness : Universals in Language Usage* [1978], Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

BRUNON Danielle, « Les manifestations linguistiques de la politesse en français et en anglais », *Actes de la journée d’étude de la formation doctorale de linguistique générale appliquée*, Paris, Université René Descartes, n°6, 1999.

BURKE Peter, « Les langages de la politesse », *Terrain*, n° 33, 1999.

CHARAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU Dominique, *Dictionnaire d’analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002.

GOFFMAN Erving, *Les rites d’interaction*, Paris, Minuit, 1974.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, *Les interactions verbales*, tome 2, Paris, Armand Colin, 1992.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, « L’impolitesse en interaction : Aperçus théoriques et étude de cas », *Lexis Special*, n°2, sept. 2010.

KOFFI Tiburce, *Lettre ouverte à Alassane Ouattara*, www.linfodrom.com, mis en ligne le 03 mars 2015.

KOFFI Tiburce, *Présidentielles 2015. Non à l’appel de Daoukro*, Abidjan, Les Editions du Souvenir, 2014.

MOÏSE Claudine, « Postures sociales, violence verbale et difficile médiation », DELAMOTTE-LEGRAND (dir.), *Les médiations langagières*, Actes du colloque de Rouen, 7-8 décembre 2000, Rouen, Presses de l'université de Rouen, 2004

MOÏSE Claudine, «Argumentation, confrontation et violence verbale fulgurante», *Argumentation et Analyse du Discours*, n°8, 2012.

MOÏSE Claudine, «Analyse de la violence verbale : quelques principes méthodologiques », Actes des XXVIème journées d'études sur la parole, juin 2006.

MOÏSE Claudine, AUGER Nathalie, FRACCHIOLA Beatrice et SCHULTZ-ROMAIN Christina, *La violence verbale*, Paris, L'Harmattan, 2008.

PERELMAN Chaim et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Edition de l'Université de Bruxelles, 2008.

Plate-forme pour le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), 2005.

PLANTIN Christian, *L'argumentation*, Paris, Le Seuil, coll. « Memo », 1996.

VINCENT Diane et BARBEAU Geneviève Bernard, « Insulte, disqualification, persuasion et tropes communicationnels : à qui l'insulte profite-t-elle ? », *Argumentation et Analyse du Discours*, n°8, 2012.